

RÈGLEMENT – CONCOURS DE TALENTS SHONEN POP 2025

Dimanche 25 mai – Forum de l'Arc, Moutier



1. Conditions de participation

Ouvert à tous dès 10 ans, en solo ou en groupe.

La prestation doit avoir un lien avec la culture pop, manga, anime, jeux vidéo, ou être réalisée en cosplay.

Inscription obligatoire et gratuite via le formulaire en ligne sur le site officiel de Shonen Pop.

2. Types de prestations acceptées

Chant, danse, musique, sketch, stand-up, magie, acrobaties, vidéos, etc.

Formats acceptés pour les supports numériques :

- Audio : MP3, WAV, AAC
- Vidéo : MP4, AVI, MOV

Les fichiers doivent être fournis avant le 21 mai 2025 (clé USB ou lien).

3. Durée et conditions techniques

Chaque prestation doit durer entre 2 et 5 minutes.

La scène mesure 6m x 10m.

À disposition :

- Écran géant pour projections
- Microphones
- Sonorisation et éclairage

Les besoins techniques doivent être précisés à l'inscription.

4. Vote et désignation du gagnant

Il n'y aura pas de jury.

Le gagnant sera désigné par vote du public en direct, via un système de vote sur smartphone (QR code ou lien transmis sur place).

Résultats annoncés à la fin du concours.

5. Règles de contenu

Ce concours est destiné à un public familial. Sont strictement interdits :

- Nudité ou contenu sexuel explicite
- Violence excessive ou scènes choquantes
- Discours haineux ou discriminatoire

Toute infraction entraînera l'exclusion immédiate.

6. Récompense

Le participant ou groupe ayant obtenu le plus de votes remportera le prix du public Shonen Pop 2025.

7. Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de refuser une prestation ne respectant pas les conditions ci-dessus.

L'organisation se réserve le droit de supprimer le concours si il y avait un manque de candidat qui se présente.